

Ordonnance de Direction concernant le plan d'études cantonal pour l'enseignement de culture générale dans la formation professionnelle initiale

vom 26.05.2026 (Stand 01.08.2026)

La Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne,

vu l'article 2, alinéa 2 de l'ordonnance du 9 avril 2025 du SEFRI concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale¹⁾, l'article 12 de la loi du 14 juin 2005 sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (LFOP)²⁾ et l'article 35, alinéa 3 de l'ordonnance du 9 novembre 2005 sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (OFOP)³⁾,

arrête:

Art. 1 *Champ d'application*

¹ Le plan d'études pour l'enseignement de culture générale dans la formation professionnelle initiale, publié dans l'annexe 1, règle le contenu contraignant de l'enseignement de la culture générale qui est dispensé dans les écoles professionnelles cantonales et privées de la partie francophone du canton dans le cadre de la formation professionnelle initiale.

Art. 2 *Disposition transitoire*

¹ Le plan d'études pour l'enseignement de culture générale dans la formation professionnelle initiale s'applique comme suit:

- a. pour la première année de formation: à partir du 1^{er} août 2026,
- b. pour la deuxième année de formation: à partir du 1^{er} août 2027,
- c. pour la troisième année de formation: à partir du 1^{er} août 2028,
- d. pour la quatrième année de formation : à partir du 1^{er} août 2029.

Art. 3 *Entrée en vigueur*

¹ La présente ordonnance de Direction entre en vigueur le 1^{er} août 2026.

¹⁾ RS [412.101.241](#)

²⁾ RSB [435.11](#)

³⁾ RSB [435.111](#)

A1 Annexe 1 Plan d'études cantonal pour l'enseignement de culture générale dans la formation professionnelle initiale

Art. A1-1 *Première version*

¹ Conformément à l'article 5 de la loi du 18 janvier 1993 sur les publications officielles (LPO)⁴⁾, le présent acte législatif est publié dans le Recueil officiel des lois bernoises sous la forme d'un renvoi.

² Il est disponible sur Internet à l'adresse:

<https://www.bkd.be.ch> → Formation → Formation professionnelle → Écoles professionnelles → Plan d'études pour l'enseignement de culture générale dans la formation professionnelle initiale

Berne, le 26 mai 2026

La directrice de l'instruction publique et de la culture: Häsler

⁴⁾ RSB [103.1](#)

Änderungstabelle - nach Beschluss

Beschluss	Inkrafttreten	Element	Änderung	BAG-Fundstelle
26.05.2026	01.08.2026	Erlass	Erstfassung	26-030

Änderungstabelle - nach Artikel

Element	Beschluss	Inkrafttreten	Änderung	BAG-Fundstelle
Erlass	26.05.2026	01.08.2026	Erstfassung	26-030